

BLA BLA



Parution du 24 août 2023

Mesdames/ Messieurs

Veuillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 10 juillet 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Denis Perreault, conseiller

Est absente :

Mme France Darveau, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 juin 2023 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
 - 5.1 Parole au comité de voirie ;
 - 5.2 Parole au comité d'environnement ;
 - 5.3 Projet de restauration du cimetière ;

6. Administration ;
 - 6.1 Demande d'aide de mentorat pour juillet ;
 - 6.2 Résolution pour modification de la programmation de la TECQ ;
 - 6.3 Soumission pour la pelouse ;
 - 6.4 Résolution pour la pulvérisation & préparation des terrains à la suite des travaux ;
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Compte rendu de l'inspecteur dans le dossier des fosses septiques ;
8. Sécurité publique ;
 - 8.1 Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques ;
 - 8.2 Résolution demandant à la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts le rapport de fonctionnement de nos bornes sèches sur notre territoire ;
 - 8.3 Résolution autorisant la signature de l'entente Bell - 911 ;
9. Voirie ;
 - 9.1 Résolution autorisant le fauchage des bords de chemins (fossés) ;
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Avis de motion - modification du règlement d'urbanisme : permis et certificat #212 ;
 - 10.2 Avis de motion - modification du règlement d'urbanisme : tarification #211 ;
 - 10.3 Avis de motion - modification du plan d'urbanisme ;
 - 10.4 Avis de motion - modification du règlement d'urbanisme : zonage ;
 - 10.5 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de permis et certificats et fixant la date de l'assemblée de consultation ;
 - 10.6 Résolution présentant le projet de règlement amendant le règlement de tarification ;
 - 10.7 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation ;
 - 10.8 Résolution adoptant le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation ;
 - 10.9 Demande de M. Michaël Auger-Lafond pour location de chalet CITQ ;
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Retour sur les activités - Fête nationale du Québec et de la fête du Canada ;
 - 11.2 Remerciements de M. Gardner de la MRC d'Arthabaska ;

12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Demande à la MRC de réintégrer la zone H2 comme on l'avait avant ;
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
 - 14.1 Demande de la municipalité de Ham-Nord (accès au lac Nicolet) ;
 - 14.2 Demande de droit de passage de la municipalité de Ham-Sud ;
 - 14.3 Suspension temporaire du règlement G-100 ;
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance ;

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté et que le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 212 027.38\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 212 027.38\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Visa Desjardins (achat divers)	3 334.52
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 198.46
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 150.35
4	Buffet Lise - Division Stefy Culinaire (méchoui) / Fête nationale	4 008.31
5	Société St-Jean-Baptiste (matériel) / Fête nationale	146.00
6	Chapiteau Victo S.E.N.C. (location) / Fête nationale	2 356.99
7	André Picard (balade à chevaux) / Fête nationale	592.12
8	Gilles Gosselin, maire	1 028.80
9	Michel Prince, conseiller	423.02
10	France Darveau, conseillère	423.02
11	Laurent Garneau, conseiller	423.02
12	Michel Lequin, conseiller	423.02
13	Guy Thériault, conseiller	423.02
14	Denis Perreault, conseiller	423.02
15	Bell Mobilité inc. (juin)	54.00
16	Buropro (juin)	506.28
17	Desjardins Sécurité Financière (juillet)	820.80
18	Entretien Général Lemay (mai & juin)	4 180.49

19	Excavation Marquis Tardif inc. (juin)	72 484.18
20	Eurofins Environex (juin)	470.25
21	Gaudreau Environnement inc. (juin)	141.31
22	Gesterra (mai, juin)	9 558.97
23	Hydro-Québec (éclairage public / mai)	288.08
24	Sogetel (juin)	320.54
25	Vivaco Groupe Coopératif (juin)	1 846.91
26	Bell Mobilité inc. (juillet)	54.00
27	Hydro-Québec (éclairage public / juin)	279.12
28	Sogetel (juillet)	327.99
29	Sogetel (Internet - quai / juillet)	94.48
30	9366-5495 Québec inc. (balai)	3 745.32
31	Alarme Bois-Francs inc. (contrat annuel, code)	521.30
32	CRSBP (#27362 / étiquettes - biblio)	28.74
33	Centre d'archives de la Région de Thetford (archivage)	850.00
34	J.U. Houle Distribution (géotextile & tuyaux)	1 647.19
35	Les Services EXP inc. (réglementation)	4 593.25
36	Libertevision inc. (tableau numérique)	275.94
37	Municipalité Ham-Nord (partage frais avocat)	776.08
38	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	2 160.00
39	Municipalité Saint-Rosaire (partage frais hôtel)	263.02
40	Les Pompes Garand inc. (réparations / aqueduc)	15 970.71
41	Somavrac C.C. inc. (calcium)	22 436.22
42	Ass. des résidents du Lac Coulombe (ARLC - aide financière)	400.00
43	Ass. des résidents du Lac Nicolet (ARLN - aide financière)	5 000.00
44	Ville de Disraëli (quote-part / versement #3)	881.98
45	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #4)	31 259.00
46	Total du salaire de la D.G. :	3 071.04
47	Total des salaires & déplacements :	8 366.52
	TOTAL :	212 027.38 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1) PAROLE AU COMITÉ DE VOIRIE :

Un court résumé des travaux faits au mois de juin a été mentionné. Il y a eu réfection d'un ponceau sur le chemin Gosford Sud tout près du chemin de la Rive, le remplacement d'un ponceau sur la rue Principale ainsi que la réparation du regard « RS1 » sur le chemin du Village.

5.2) PAROLE AU COMITÉ D'ENVIRONNEMENT :

Le comité d'environnement travaille sur une proposition d'une réglementation pour la protection des berges et le contrôle des eaux, pour empêcher l'envasement.

5.3) PROJET DE RESTAURATION DU CIMETIÈRE :

Le projet de restauration du cimetière est entamé, une nouvelle clôture va être installée, les épitaphes seront restaurées et redressées, la grande croix face à l'ancienne église sera déménagée au cimetière et d'autres travaux d'embellissement seront faits. Nous voulons remercier la très grande générosité de la Fondation Jacques et Michel Auger inc., qui a contribué au financement d'une partie de ce projet et une autre partie du financement provient du FRR (Fonds Régions et Ruralité).

6) ADMINISTRATION

6.1 DEMANDE D'AIDE DE MENTORAT POUR JUILLET

CONSIDÉRANT QUE la DG et l'adjointe sont toujours en apprentissage dans leurs nouveaux postes ;

CONSIDÉRANT QUE Thérèse Lemay est disponible pour faire du mentorat auprès des employés pour l'apprentissage de la DG et de l'adjointe si nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise un nombre d'heures d'un maximum de 12 heures pour le mentorat pour le mois de juillet auprès des employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE Mme Thérèse Lemay soit autorisée à faire du mentorat auprès des employés municipaux, pour environ 12 heures pour le mois de juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RÉSOLUTION POUR MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ

MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019 - 2023 PORTANT LE #4

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 - 2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **n° 4** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.3 SOUMISSION POUR LA PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé de demander une seconde fois des soumissions pour la tonte du gazon et l’entretien des fleurs, mais cette fois-ci, sur une période d’un an seulement. Donc, pour le reste de la saison 2023, couvrant la période de juillet à octobre ;

CONSIDÉRANT QUE deux modèles de soumission ont été demandés soit : une soumission pour la tonte de la pelouse & l’entretien des fleurs et la seconde version, une soumission pour la tonte de la pelouse seulement ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont déposé des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE le contrat pour la tonte du gazon seulement, soit accordé à l’entreprise Entretien Général Lemay pour un montant de 2 950.00\$ plus les taxes, pour la période de juillet à octobre 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.4 RÉOLUTION POUR LA PULVÉRISATION & PRÉPARATION DES TERRAINS À LA SUITE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués en bordure de certains des terrains, l’automne dernier et ce printemps et qu’ils doivent être remis dans leurs états d’origines ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de terrassement devront être faits avant la pulvérisation entre autres, ajouter de la terre pour égaliser les terrains et compacter le tout ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite des informations reçues, la pulvérisation est le moyen le plus facile à entretenir, pour effectuer les réparations, contenues des conditions météorologiques variables (sécheresse ou pluie) ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à deux entreprises pour la pulvérisation et notre choix s'est arrêté sur l'entreprise Sotramex inc. de Drummondville, selon l'estimation reçue de 3 500.00\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QUE les terrains endommagés par les travaux soient réparés et par la suite pulvérisés avec un mélange pour les terrassements de type A. De plus, nous allons aussi faire de la pulvérisation avec un mélange de type B à certains endroits où nous avons effectué des travaux sur le bord des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

7.1 COMPTE RENDU DE L'INSPECTEUR DANS LE DOSSIER DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a reçu toutes les réponses aux lettres qu'il a envoyées à certains citoyens leur demandant d'apporter des corrections à leur installation septique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre les démarches pour rendre conformes d'autres installations septiques présentement non conformes sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QUE le conseil demande à l'inspecteur municipal d'envoyer dix autres lettres à des citoyens se retrouvant sur la liste de classification des installations non conformes ou à des citoyens ne respectant pas notre réglementation sur les installations septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ADOPTION RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport du directeur de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts, relatif au rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009 ;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guy Thériault, appuyée par Laurent Garneau, et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

8.2 RÉOLUTION DEMANDANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS LE RAPPORT DE FONCTIONNEMENT DE NOS BORNES SÈCHES SUR NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts ont effectué des tests de pompes à nos installations de bornes sèches ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède quatre endroits avec des bornes sèches dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire connaître l'état de fonctionnement de chacune de ses bornes sèches sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QU'UNE demande soit faite à la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts pour obtenir un rapport de fonctionnement de nos bornes sèches, pour la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 RÉSOLUTION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE BELL - 911

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 911 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le service 911 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 911 évolué (« **9-1-1 E** ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 911 natifs IP de bout en bout ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 911 PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « **norme i3 de NENA** ») ;

CONSIDÉRANT QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « **ESLT** ») d'établir

leurs réseaux 911 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 911 ;

CONSIDÉRANT QUE Bell exploite et gère un système 911 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 911 PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 911 exerce ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller **Guy Thériault**, appuyée par le conseiller **Michel Lequin**

Il est résolu

QUE le conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens autorise Sonia Lemay, directrice générale à signer l'entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) VOIRIE

9.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS (FOSSÉS)

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de nos bords des routes doit être fait annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE selon notre budget, un montant de 5 000.00\$ a été prévu pour réaliser ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire de M. L. Entreprise est de 128.75\$ / heure pour effectuer ce genre de travaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QUE le fauchage de nos bords de route soit effectué vers la mi-juillet par M. L. Entreprise, selon le budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME : PERMIS ET CERTIFICAT # 212

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Avis de motion

Monsieur le conseiller **Guy Thériault** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- D'ajouter un certificat d'autorisation pour une résidence de tourisme ainsi que les documents d'accompagnement et informations nécessaires requises lors de l'émission d'un certificat d'autorisation.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

10.2 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME : TARIFICATION # 211

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Avis de motion

Monsieur le conseiller **Michel Prince** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de tarification n° 211 afin :

- D'ajouter une tarification pour un certificat d'autorisation pour une résidence de tourisme.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

10.3 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Avis de motion

Monsieur le conseiller **Guy Thériault** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- De modifier la délimitation de l'affectation forestière « F » et de villégiature « R4 » le long du chemin Gosford Sud afin d'effectuer une correction technique en concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

10.4 AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME : ZONAGE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Avis de motion

Monsieur le conseiller **Michel Lequin** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajuster les dispositions générales relativement aux résidences de tourisme (nombre de personnes maximales, stationnement, autorisation nécessaire, aménagement du site, etc.) ;

- D'ajouter des dispositions sur les enseignes pour une résidence de tourisme ;
- De mettre à jour les normes sur les usages dérogatoires relativement à une résidence de tourisme ;
- D'ajouter les définitions suivantes : établissement de résidence principale et résidence de tourisme ;
- De modifier la délimitation des zones de villégiature afin de mieux représenter les usages présents en diminuant le nombre de zones « V » ;
- D'autoriser l'usage « Résidence de tourisme » dans les suivantes : V2, V3, V5, V6 et V7 en contingentant le nombre de résidences par zone ;
- D'effectuer une mise à jour de la matrice graphique et de l'ajustement de la limite des zones de villégiature au contour du lac Nicolet avec le nouveau cadastre ;
- D'ajuster les limites des zones « V8 et F10 » conformément aux limites des affectations de villégiature et forestière au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska ;

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

10.5 RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de permis et certificats et fixant la date de l'assemblée de consultation

Résolution n° : 2023-07-142

SUR PROPOSITION DE **Guy Thériault**, conseiller, appuyée par **Michel Prince**, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de permis et certificats **n° 321-2023**.

Le présent projet de règlement **n° 321-2023** aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- D'ajouter un certificat d'autorisation pour une résidence de tourisme ainsi que les documents d'accompagnement et informations nécessaires requises lors de l'émission d'un certificat d'autorisation.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 7 août 2023, à 19h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS,
CE 10 JUILLET 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 RÉSOLUTION PRÉSENTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Résolution présentant le projet de règlement amendant le règlement de tarification

Résolution n° : 2023-07-143

SUR PROPOSITION DE **Michel Prince**, conseiller, appuyée par **Denis Perreault**, conseiller.

IL EST RÉSOLU de présenter le projet de règlement amendant le règlement de tarification n° 211.

Le présent projet de règlement n° **322-2023** aura pour objet de modifier le règlement de tarification afin :

- D'ajouter une tarification pour un certificat d'autorisation pour une résidence de tourisme.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, le règlement sera adopté à une séance tenue le 7 août 2023, à 19h00, à l'hôtel de ville.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS,
CE 10 JUILLET 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.7 RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME ET FIXANT LA DATE
DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

**Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan
d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation**

Résolution n° : 2023-07-144

SUR PROPOSITION DE **Guy Thériault**, conseiller, appuyée par **Denis Perreault**, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 207.

Le présent projet de règlement **n° 323-2023** aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- De modifier la délimitation de l'affectation forestière « F » et de villégiature « R4 » le long du chemin Gosford Sud afin d'effectuer une correction technique en concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 7 août 2023, à 19h00, à l'Hôtel de Ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS,
CE 10 JUILLET 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 RÉSOLUTION ADOPTANT LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Résolution adoptant le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

Résolution n° : 2023-07-145

SUR PROPOSITION DE **Michel Lequin**, conseiller, appuyée par **Laurent Garneau**, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage **n° 324-2023**.

Le présent projet de règlement **n° 324-2023** aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajuster les dispositions générales relativement aux résidences de tourisme (nombre de personnes maximales, stationnement, autorisation nécessaire, aménagement du site, etc.) ;

- D'ajouter des dispositions sur les enseignes pour une résidence de tourisme ;
- De mettre à jour les normes sur les usages dérogatoires relativement à une résidence de tourisme ;
- D'ajouter les définitions suivantes : établissement de résidence principale et résidence de tourisme ;
- De modifier la délimitation des zones de villégiature afin de mieux représenter les usages présents en diminuant le nombre de zones « v » ;
- D'autoriser l'usage « résidence de tourisme » dans les suivantes : v2, v3, v5, v6 et v7 en contingentant le nombre de résidences par zone ;
- D'effectuer une mise à jour de la matrice graphique et de l'ajustement de la limite des zones de villégiature au contour du lac Nicolet avec le nouveau cadastre ;
- D'ajuster les limites des zones « v8 et f10 » conformément aux limites des affectations de villégiature et forestière au schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska ;

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 7 août 2023, à 19h00 à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS,
CE 10 JUILLET 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9) DEMANDE DE M. MICHAËL AUGER-LAFOND POUR LOCATION DE CHALET CITQ

À titre informatif :

La municipalité met un moratoire sur les demandes de permis de location pour les résidences secondaires en attendant la nouvelle réglementation. Concernant la demande M. Auger-Lafond, la municipalité ne délivrera pas de permis pour l'instant.

11) LOISIRS ET CULTURE

11.1) RETOUR SUR LES ACTIVITÉS – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET DE LA FÊTE DU CANADA

Les activités de la Fête nationale et celle de la fête du Canada ont été un franc succès et tout s'est très bien déroulé. Nous voulons remercier toutes les personnes présentes à nos activités, ainsi que tous les bénévoles, tous nos commanditaires et nos deux députés, M. Schneeberger et M. Rayes.

11.2) REMERCIEMENTS DE M. GARDNER DE LA MRC D'ARTHABASKA

M. Gardner de la MRC d'Arthabaska remercie chaleureusement la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour l'accueil que nous leur avons réservé, lors de leur visite dans le cadre de leur tournée des Journées découvertes. Il remercie également M. François Arel pour la présentation de ses peintures.

12) AFFAIRES DIVERSES

12.1 DEMANDE À LA MRC D'ARTHABASKA DE RÉINTÉGRER LA ZONE « H2 » COMME ON L'AVAIT AUPARAVANT

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a apporté des modifications à notre zonage en 2014, en enlevant la zone « H2 » de notre périmètre urbain, pour la remplacer par la zone « F4 » ;

CONSIDÉRANT QUE nous voudrions que des changements soient apportés au règlement de zonage n° 242 article 2 qui stipule ceci :

Article 2

Le plan de zonage numéro PZ-39005 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 208 est modifié par :

- L'agrandissement de la zone « F4 » à même l'ensemble des zones « I1 et H2 ». Le tout tel qu'illustré au plan à l'annexe 1 du présent règlement.
- L'agrandissement de la zone « F15 » à même une partie de la zone « C1 ». Le tout tel qu'illustré au plan à l'annexe 1 du présent règlement.
- L'ajustement du périmètre d'urbanisation à même la nouvelle délimitation des zones. »

Pour que la zone « H2 » soit réintégrée au règlement n° 242 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité voudrait que cette zone redevienne « H2 » comme elle était auparavant ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE nous demandons à la MRC d'apporter la correction pour renommer la zone « H2 » comme elle était auparavant dans notre zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Décision Commission de l'accès à l'information
2. Sûreté du Québec - Communiqué : Victime ou témoin d'une infraction ?
3. MRC d'Arthabaska - circulation le long de la rivière Nicolet
4. Sécurité publique - affichettes sur les conseils de prévention incendie lors de location
5. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale - livret d'information
6. MRC d'Arthabaska - campagne d'information sur le projet éolien
7. Place aux jeunes Arthabaska - demande de partenariat
8. Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska - demande de partenariat
9. Copernic - invitation assemblée générale annuelle

14) VARIA

14.1) DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE HAM-NORD (ACCÈS AU LAC NICOLET)

À titre informatif :

Le comité de réglementation va vérifier la requête de la municipalité de Ham-Nord, concernant leur demande d'accès au Lac Nicolet pour les pêcheurs de leur municipalité. Par la suite, le conseil va décider s'il peut répondre à la demande de la municipalité de Ham-Nord en modifiant son règlement ou signant une entente avec cette dernière.

14.2 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud nous a fait parvenir une demande pour passer sur le chemin Gosford Sud, pour transporter du gravier dans leur municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de passage est pour une durée approximative de 2 à 3 jours dans la semaine du 14 août ;

CONSIDÉRANT QUE le transport de gravier est estimé à environ 5 000 TM et que le nombre de camions en circulation est inconnu ;

CONSIDÉRANT QU'UN courriel leur sera envoyé pour les aviser que le chemin devra être remis dans le même état qu'il était avant le début de leurs travaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Perreault, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accorde un droit de passage temporaire sur le chemin Gosford Sud à la municipalité de Ham-Sud, pour transporter du gravier (faire du rechargement) pendant environ 2 à 3 jours, à condition que le chemin soit remis dans le même état qu'il était avant le début de leurs travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 SUSPENSION TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT G-100

CONSIDÉRANT QUE l'activité de la Traversée du Lac Nicolet aura lieu le 19 août prochain ;

CONSIDÉRANT QUE certains points aux règlements du G-100 devront être suspendus lors de cette activité, tels que le règlement sur le stationnement, le bruit, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens suspendra certains points du règlement G-100, lors de l'activité de la Traversée du Lac Nicolet qui aura lieu le 19 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

16 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QU'À 21h12, la séance du conseil soit ajournée à lundi le 17 juillet à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée d'ajournement du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 17 juillet 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Denis Perreault, conseiller

Est absente :

Mme France Darveau, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

Le maire mentionne que cette assemblée est la suite de la réunion du conseil du 10 juillet qui a été ajournée.

ORDRE DU JOUR

17. Ouverture de la séance ;
18. Adoption de l'ordre du jour ;
19. Présentation des états financiers 2022 ;
20. Varia ;
 - 4.1 Nommer le maire comme représentant lors des séances de médiation dans le dossier de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts ;
 - 4.2 Résolution pour approuver les travaux pour l'entretien des routes locales - 2022 ;
 - 4.3 Résolution pour obtenir les services de Techni-consultant inc. ;
21. Période de questions ;
22. Levée de la séance ;

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le point varia demeurera ouvert ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

CONSIDÉRANT QUE notre vérificateur est venu présenter les états financiers 2022 de la municipalité aux membres du conseil et aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS avoir présenté les états financiers, M. Serge Leblanc a répondu aux questions des élus et du public ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE le dépôt des états financiers 2022 soit accepté par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) VARIA

4.1 NOMMER LE MAIRE COMME REPRÉSENTANT LORS DES SÉANCES DE MÉDIATION DANS LE DOSSIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES TROIS MONTS

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'officialiser la représentation de notre municipalité lors des séances de médiation avec la Commission pour le renouvellement de l'entente avec la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission demande qu'un représentant soit nommé pour représenter la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le maire est déjà la personne qui siège au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts ;

CONSIDÉRANT QUE l' élu représentant la municipalité devra s'engager par écrit à respecter la confidentialité des échanges tenus lors de la médiation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le maire M. Gilles Gosselin soit nommé pour représenter la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens dans le processus de médiation pour négocier la prochaine entente avec la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION POUR APPROUVER LES TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES - 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relatives au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;

- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Michel Prince**, appuyée par **Denis Perreault**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saints-Martyrs-Canadiens approuve les dépenses d'un montant de **93 857.00\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4.3 RÉSOLUTION POUR OBTENIR LES SERVICES DE TECHNI-CONSULTANT INC.

CONSIDÉRANT QUE nous voulons mettre à jour le dossier du PAVL pour que les travaux débutent le plus tôt possible ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande d'offre de service à la firme Techni-Consultant inc. pour nous aider dans tout ce processus d'ingénierie, tel que la progression du dossier, l'avancement des travaux, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçu est une banque d'heures de 10 heures pour un montant d'environ 1 500.00\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE l'offre de service de Techni-consultant inc. soit acceptée et que le mandat leur soit donné, pour faire avancer notre dossier de voirie avec le programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE IMPORTANTE

Voici la liste des adresses pour la vidange systématique pour l'année 2023. Les vidanges commenceront à partir de la semaine du 4 septembre. Vous recevrez une lettre informative pour vous préparer avant la vidange.

UNE LETTRE VOUS SERA ENVOYÉE POUR VOUS DONNER LA SEMAINE DE VOTRE VIDANGE !!!

733	route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
732	route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
710	route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
161	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
176	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
180	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
190	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
195	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
200	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
233	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
237	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
298	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
310	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
320	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
321	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
322	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens

386	chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
680	route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
621	route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
604	route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
17	chemin des Québécois	Saints-Martyrs-Canadiens
495	route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
27	chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
29	chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
59	chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
81	chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
8	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
12	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
12	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
18	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
18	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
22	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
24	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
45	chemin Gosford Nord	Saints-Martyrs-Canadiens
16	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
18	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
22	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
26	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
28	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
28	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
30	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
34	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
36	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
40	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
40	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
46	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
48	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
52	A chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
52	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
52	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
76	rue l'Heureux (chemin privé)	Saints-Martyrs-Canadiens
93	rue l'Heureux (chemin privé)	Saints-Martyrs-Canadiens
54	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
60	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens

62	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
64	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
64	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
66	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
66	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
68	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
70	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
78	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
80	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
82	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
84	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
86	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
93	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
93	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
95	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
97	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
99	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
103	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
109	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
111	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
115	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
117	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
118	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
121	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
121	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
123	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
125	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
127	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
133	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
133	A chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
137	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
137	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
140	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
143	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
147	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
149	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
150	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
153	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens

155		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
157		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
171		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
173	A	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
173	B	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
175		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
177		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
179		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
181		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
187		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
189		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
191		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
193		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
193		chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
197		chemin Dupuis	Saints-Martyrs-Canadiens
199		chemin Dupuis	Saints-Martyrs-Canadiens
201		chemin Dupuis	Saints-Martyrs-Canadiens

Voici la liste des vidanges systématiques qui se fera dans la semaine du 4 au 8 septembre.

386		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
321		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
320		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
322		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
310		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
298		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
237		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
233		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
200		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
195		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
190		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
180		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
176		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
161		chemin de la Montagne	4 au 8 septembre 2023
733		route 161	4 au 8 septembre 2023
710		route 161	4 au 8 septembre 2023
680		route 161	4 au 8 septembre 2023

732	route 161	4 au 8 septembre 2023
52	A chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
52	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
48	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
40	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
46	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
621	route 161	4 au 8 septembre 2023
36	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
34	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
30	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
28	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
22	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
18	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
16	chemin du Lac-Nicolet	4 au 8 septembre 2023
22	chemin Gosford Sud	4 au 8 septembre 2023
18	chemin Gosford Sud	4 au 8 septembre 2023
8	chemin Gosford Sud	4 au 8 septembre 2023
81	chemin du Village	4 au 8 septembre 2023
17	chemin des Québécois	4 au 8 septembre 2023
495	route 161	4 au 8 septembre 2023
59	chemin du Village	4 au 8 septembre 2023
29	chemin du Village	4 au 8 septembre 2023
27	chemin du Village	4 au 8 septembre 2023
45	chemin Gosford Nord	4 au 8 septembre 2023

Voici la liste des vidanges systématiques qui se fera dans la semaine du 11 au 15 septembre pour les autres adresses, elles se feront au cours des semaines suivantes

201	chemin Dupuis	11 au 15 septembre 2023
197	chemin Dupuis	11 au 15 septembre 2023
199	chemin Dupuis	11 au 15 septembre 2023
193	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
189	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
191	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
187	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
181	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
179	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023

177		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
175		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
173	B	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
171		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
173	A	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
157		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
155		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
153		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
149		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
150		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
143		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
140		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
137		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
133	A	chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
133		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
127		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
125		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
123		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
118		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
121		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
117		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
115		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
111		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
109		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
103		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
99		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
97		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
95		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
93		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
82		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
78		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
86		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
84		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
93		rue l'Heureux (chemin privé)	11 au 15 septembre 2023
80		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
76		rue l'Heureux (chemin privé)	11 au 15 septembre 2023
68		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023
70		chemin du Lac-Nicolet	11 au 15 septembre 2023

64 chemin du Lac-Nicolet
 62 chemin du Lac-Nicolet
 66 chemin du Lac-Nicolet
 60 chemin du Lac-Nicolet
 54 chemin du Lac-Nicolet

11 au 15 septembre 2023
 11 au 15 septembre 2023
 11 au 15 septembre 2023
 11 au 15 septembre 2023
 11 au 15 septembre 2023



Le concours photo approche à grands pas!!!
Vous pouvez nous transmettre vos magnifiques clichés par courriel à info@saints-martyrs-canadiens.ca



AOÛT 2023



★ = Aspirants de 11 ans admis!

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	1	2	3	4
← MDJ FERMÉE →				
7 MDJ fermée à Ham-Nord	8 Triage de canettes	9 24h HORREUR	10 LaRonde <small>Un peu Six Flags®</small>	11 MDJ fermée
14 Vous êtes bienvenus au local des jeunes de Chester de 17h à 21h!	15 Équitation	16 Triage de canettes	17 Libre	18 Libre
21 Bootcamp	22 Libre	23 Libre	24 Soirée des membres	25 Libre
28 Fin horaire d'été 17h-21h Ham-Nord	29 MDJ fermée	30 17h à 21h	31 Bonne rentrée scolaire ! 17h à 21h	

Viens festoyer lors de la soirée des membres!

= inscription obligatoire

Pour toute question
 819-344-5530
 coordo@mdjhr.ca

Avant qu'une tique vous pique...



Protégez-vous !

Certaines tiques peuvent transmettre des maladies. La maladie de Lyme est transmise par la piqûre de la tique à pattes noires lorsqu'elle est porteuse d'une bactérie. Une tique mesure entre 1 et 3 millimètres (mm) avant de se nourrir de sang. La maladie de Lyme se manifeste généralement dans les 3 à 30 jours suivant la piqûre, par une rougeur sur la peau qui s'étend et dure au moins 2 jours. Elle peut causer de la fièvre, des maux de tête, de la fatigue et des courbatures. D'autres symptômes peuvent apparaître des jours ou des mois plus tard comme d'autres rougeurs, une enflure aux articulations ou une paralysie du visage. Le traitement précoce permet généralement de guérir la maladie.

Les tiques vivent plus particulièrement dans les forêts, les boisés, les amas de feuilles mortes et les herbes hautes. On retrouve des tiques partout au Québec.

Pour vous protéger des piqûres de tiques pendant vos activités extérieures :

- marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes ;
- utilisez un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage ;
- portez des vêtements longs, de couleur claire, un chapeau et des souliers fermés ;
- entrez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes et votre chandail dans votre pantalon.

De 1 à 3 mm



avant le repas



après le repas



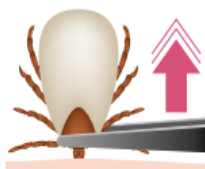
taille réelle

Au retour d'une activité extérieure près des herbes hautes ou dans un endroit boisé :

- prenez un bain ou une douche dans les 2 heures et inspectez minutieusement tout votre corps et celui des enfants. Examinez aussi vos animaux de compagnie, vos vêtements et votre équipement avant d'entrer dans la maison. Lavez ou mettez à la sècheuse les vêtements et l'équipement au besoin ;
- retirez minutieusement toute tique restée accrochée à votre peau dès que possible (dans les 24 heures suivant la piqûre) pour diminuer le risque de transmission de la bactérie.

Étapes à suivre pour retirer une tique de la peau :

1. Saisissez la tique à l'aide d'une pince à épiler ou d'un tire-tique en étant le plus près possible de la peau. Il est important de ne pas presser l'abdomen de la tique.
2. Tirez la tique doucement et de façon continue, sans la tourner ni l'écraser. Si vous utilisez un tire-tique, suivez les instructions du fabricant. Si vous ne pouvez pas retirer la tête de la tique, laissez-la en place ; la peau guérira.
3. Nettoyez votre peau avec de l'eau et du savon, et lavez-vous bien les mains.
4. Conservez la tique dans un contenant étanche. Inscrivez la date et le lieu où vous étiez lorsque vous avez été piqué ainsi que l'endroit de la piqûre sur votre corps.



Dans certains secteurs à risque au Québec, un antibiotique pourrait vous être offert en prévention, à la suite d'une piqûre de tique. Au besoin, consultez Info-Santé 811.

Si vous présentez des symptômes de la maladie de Lyme après avoir été exposé à des tiques, appelez **Info-Santé 811** ou consultez un médecin et apportez-lui la tique.

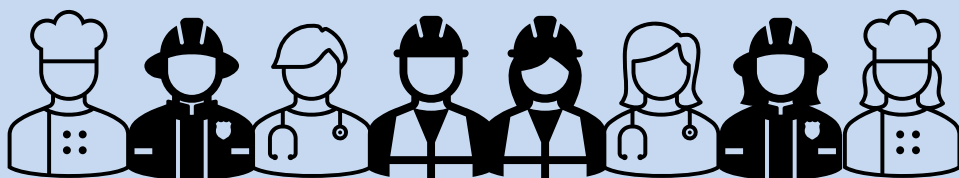
Pour connaître les symptômes de la maladie de Lyme, les régions à risque ou d'autres conseils, consultez :



Le club social de l'ARLN vous invite à son
BINGO
le samedi 26 août 14h00,
à la salle municipale.

LE BUREAU MUNICIPAL SERA **FERMÉ**
LUNDI **4 SEPTEMBRE** POUR LA FÊTE DU
TRAVAIL.

BONNE FÊTE DU TRAVAIL À TOUS !!!





Ce 19 août 2023 a eu lieu la 5^e édition de la traversée du Lac Nicolet. Cette année encore, cet événement fut un succès, malgré la température moins chaleureuse.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont mis du temps et de l'énergie pour le bon déroulement de l'activité.

M. le maire souhaite féliciter le comité et la municipalité pour toute l'organisation de cette journée.

Merci à nos députés M. Rayes et M. Schneeberger pour leur partenariat ainsi qu'à tous les autres partenaires de l'événement.

Bravo à tous!!!



**Alain RAYES**
Député de Richmond—Arthabaska
alainrayes.ca
alain.rayes@parl.gc.ca



1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375
3, rue de la Gare, Victoriaville (QC) G6P 6S4



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Sébastien
SCHNEEBERGER
DÉPUTÉ DE DRUMMOND-BOIS-FRANCS

☎ 819-475-4343
✉ sebastien.schneeberger.drum@assnat.qc.ca

Message d'information

TERAPRO Technologies a été invité par la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens et son maire, M. Gilles Gosselin , à faire une démonstration de relevés de points GPS pour cartographier leurs entrées d'eau et leurs valves principales. À l'aide de l'inspecteur municipal, M. Pierre L. Ramsay, nous avons pu découvrir chaque recoin de la municipalité. Merci, M. Ramsay, de votre connaissance approfondie du territoire municipal.

À l'intérieur d'une expédition de 5 heures, plus de 52 relevés ont pu être faits sur le territoire. Chaque lecture bénéficiant d'une marge d'erreur autour du centimètre, en temps réel grâce à notre réseau VRS RTK+, tant en longitudes, latitudes et élévations. La municipalité pourra transmettre ces résultats sur sa matrice graphique et ainsi, ne plus jamais chercher une valve, sous 1 mètre de neige par exemple.

L'appareil utilisé était un récepteur GNSS EOS Arrow 200. Un immense merci TERAPRO Technologies pour toutes ces données recueillies, elles seront fort utiles pour la municipalité.

Gilles Gosselin, maire

La bibliothèque est ouverte les dimanches. Bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer de son ouverture. Les heures d'ouverture sont de 10 à 12h.



CAMP BEAUSÉJOUR : Tél. : 418-458-2646

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC.

TÉL. : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)

TÉL.: 819-352-0226



**Artisans
Rénovateurs
SD**

Conception / Construction neuve / Renovation

DANY BEAUDOIN
☎ 819 350-0787
danybeaudoin00@hotmail.fr

Portes & fenêtres / Douches en céramique
Réfection de salle de bain / Patio
Revêtement extérieur / Idées déco
Finition intérieure / Revêtement de sol

artisans.renovateurs RBO : 5607-8836-07

Sandra Lamothe

Coiffure | Styliste

Sandra.lamothe@hotmail.com
819-477-0888

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



TUPPERWARE
Juliette St-Amand



819-344-5589

Érablière De Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589



CARRIÈRE P.C.M (Saints-Martyrs)
Tél. : 819-336-2994

BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD
MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P. 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM